



Convention de signature unique

➤ Saison 2021 / 2022

Afin de valider l'inscription définitive merci de remplir obligatoirement ce document et de le joindre à la fiche d'inscription lors de l'adhésion

Je soussigné _____

Adhérent majeur du Club d'Escrime de Wattrelos

Ou (cocher la case correspondante)

Représentant légal de _____

Adhérent mineur du Club d'Escrime de Wattrelos

Reconnais avoir reçu et pris lecture des documents suivants :

Règlement intérieur en vigueur pour la saison 2021 / 2022

Barème de remboursement des frais de déplacement en vigueur pour la saison 2021 / 2022

Tarifs de réparation des matériels en vigueur pour la saison 2021 / 2022

Par la présente j'aprouve ceux-ci et m'engage à les respecter pour la saison 2021 / 2022.

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal





Règlement intérieur

➤ Saison 2021 / 2022

Le règlement intérieur du club se doit d'être connu et respecté par tous ses adhérents

Les points importants à garder en mémoire :

- L'escrime est un sport dont les valeurs sont la politesse, le respect et l'esprit sportif. Mon comportement doit correspondre à ces valeurs dès que j'entre dans la salle d'armes.
- Tout manquement caractérisé à la discipline sera signalé aux parents du ou des adhérents mineurs. En cas de récidive, une semaine de mise à pied pourra être prononcée par les membres du bureau et conduire à une exclusion définitive du club si cette sanction ne suffisait pas.
- Le Maître d'Armes et les membres du bureau ont autorité pour maintenir la discipline.
- Toute absence d'un adhérent de moins de 16 ans devra être signalée au Maître d'Armes avant le cours.
- Les adhérents se doivent d'être ponctuels aux cours :
L'arrivée est prévue 5 minutes avant le début du cours (voir horaires au dos) pour se préparer dans les vestiaires. Il est possible d'arriver plus en avance mais dans ce cas, il vous est demandé d'avoir une attitude correcte dans les vestiaires.
- Les adhérents ne refuseront pas les combats proposés par de futurs adversaires (quel que soit le niveau) et feront les combats imposés par le Maître d'Armes.
- Toute tenue louée au club devra être rendue en parfait état de propreté en fin de saison.
- Tout adhérent n'ayant pas pris soin du matériel loué au club pourra avoir une partie ou l'intégralité de son chèque de caution encaissé.
- Toute casse de matériel loué au club sera facturée à l'adhérent selon le barème des réparations en vigueur fourni en annexe. Les frais de casse de matériel non acquittés en fin de saison seront imputés à la caution.
- Le club est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant non pris en charge par la famille après la fin du cours. Les familles ont obligation de venir chercher leur enfant à l'intérieur de la salle d'arme, sans quoi le club se dégage de toute responsabilité civile ou pénale. Exemple : le club n'est en rien responsable d'un accident survenu sur le trajet salle d'armes au parking de la cité des sports si le parent attend son enfant dans sa voiture.
- Les parents confiant leur enfant à une tierce personne pour le transport à une compétition ou un cours devront rédiger, signer et présenter une décharge de responsabilité civile au club.

Les membres du bureau.



Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS,
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr



Proposition des horaires de cours : saison 2021 2022

Ces horaires répondent au mieux aux catégories et niveaux des adhérents actuels

Rappel des âges

Catégorie M 7 : Eveil escrime 5 - 6 ans
Catégorie M 9 : 7-8 ans
Catégorie M 11 : 9 - 10 ans
Catégorie M 13 : 11 - 12 ans
Catégorie M 15: 13 - 14 ans
Catégorie M 17 : 15 - 16 ans
Catégorie M 20 : 17 - 19 ans
Séniors : 20 ans et +
Vétérans : 40 ans et +

sabre M15 confirmés, M15 et + le vendredi soir
sabre M13 confirmés
sabre M17 et +
sabre M11 confirmés
sabre M7 - M9 débutants
sabre M9 confirmée
sabre M11 débutants
épée M9 à M 11
épée M11 à M15
épée M15 et +
rangement matériel et douches

	10h	11h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h
Lundi							17h15-18h30 (2)		18h30 - 20h00	20h30 max
Mardi							18h00-19h30		19h30 - 21h00	21h30 max
Mercredi			14h00-15h00 (2)		15h00-16h00 (2)	16h30-17h45	17h45-19h		19h00-20h30	21h00 max
Jeudi						17h00-18h00 (2)	18h15 - 19h30	20h00 max		
Vendredi								19h00-20h30 (1)		21h30 max
Samedi		10h00-11h30 (3)						19h-21h		21h30 max

(1) assaut libre selon disponibilité des pistes

(2) Cours EMS (Ecole Municipale des Sports) avec présence d'élèves club

(3) Licenciés club uniquement

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des inscriptions à venir

Toute dérogation pour participer à un autre cours que celui prévu doit être approuvée du Maître d'Armes et du bureau





A conserver

Barème de remboursement des frais de déplacement

➤ Saison 2021 / 2022

Aux adhérents du club.

Le remboursement des frais de déplacement est soumis à un règlement très strict voté par les membres du bureau et mis à jour chaque saison.

Ne seront remboursés que les déplacements inscrits au calendrier FFE supérieurs à 250 km du club et hors Ligue HAUTS DE FRANCE, avec optimisation du déplacement le moins cher : train, avion, voiture. Avec une obligation de Covoiturage, selon le barème « à tranches cumulées » suivant :

Compétition individuelle ou équipe :

Montant des frais :	Participation du Club :
➤ Moins de 60 € du montant engagé	➤ 30 %
➤ De 61 € à 150 € du montant engagé	➤ 25 %
➤ Plus de 150 € du montant engagé	➤ 20 %

Le montant de la participation du club, pour le tireur, est plafonné à 150 € par déplacement et à 600 € pour la saison sportive en cours pour le tireur.

Tout autre déplacement hors calendrier FFE peut faire l'objet d'indemnisation sous réserve d'accord du conseil d'administration et avec un barème étudié au cas par cas sans que cela constitue une obligation d'indemnisation systématique.

Seuls les frais de route et de logement seront pris en compte, en aucun cas les frais de repas.

Un seul accompagnateur verra ses frais remboursés si un membre du bureau ne peut pas être présent, sauf cas exceptionnel, dans le cadre d'un gros déplacement où plusieurs accompagnateurs sont jugés indispensables par le bureau.

En cours de saison le club se réserve le droit de stopper tout remboursement si cela mettait en péril les finances du club.

Méthode pour être remboursé :

Il est indispensable de fournir et de remettre à un membre du bureau toutes les factures et tous les reçus datés et signés des dépenses occasionnées pour la compétition (N'oubliez pas de les demander au moment de payer !). Le trésorier du club vous remboursera par chèque et dans un délai d'un mois une partie des frais de déplacement en respectant le barème cité ci-dessus.

Dans la mesure où un membre du bureau ne prend pas en charge cette tâche, il appartient au tireur de fournir les différentes fiches de remboursement qu'il aura correctement renseigné et les remettre à un membre du bureau, de préférence le trésorier.

Exemple et précisions au dos ➔

*Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr*



Exemple de remboursement :

Un tireur individuel déclare : 100 € de frais de déplacement et d'hébergement + 15 € d'engagement
100 € se décomposent comme suit:

- pour les premiers 60 € dans la tranche moins de 60 €, 30% sont remboursés soit 18 €
- pour les 40 € restant dans la tranche 61 à 150 €, 25% sont remboursés soit 10 €

La participation club pour les frais de déplacement sera de 18 € + 10 € = 28 €.

La participation club pour les frais d'engagement sera de 0 €.

Calcul des frais kilométriques pour l'utilisation d'une voiture :

Les frais kilométriques, pris en compte dans la déclaration, doivent être calculés à partir du site www.mappy.fr section note de frais avec les paramètres suivants :

- Véhicule de type « voiture routière ».
- Carburant : gazole prix au litre indiqué sur Mappy au moment du déplacement.
- En trajet le plus rapide.

A ce montant seront ajoutées les sommes indiquées sur les tickets de péages et de parking.

L'accompagnateur pour les tireurs mineurs :

Un accompagnateur est par ordre :

- Le Maître d'Armes
- Un arbitre majeur
- Un membre du bureau
- Un parent validé par le bureau

Le Maître d'armes et l'arbitre sont défrayés à 100% y compris les repas. Les tireurs et accompagnateurs sont défrayés à hauteur du barème en vigueur.

Barème en vigueur

Voiture Personnelle				
Nombre de tireurs	de 1 à 3	de 4 à 6	de 7 à 9	10 à 12
Maitre d'Armes	1	1	1	1
Accompagnateurs	1	2*	3*	4*
Nombre de véhicules	1	2	3	4

* Le maître peut se substituer à un accompagnateur s'il souhaite conduire

Train ou avion				
Nombre de tireurs	de 1 à 6	de 7 à 12	de 13 à 18	de 18 à 24
Maitre d'Armes	1	1	1	1
Accompagnateurs	1	1	2	3

Minibus				
Nombre de tireurs	de 1 à 7	de 8 à 15	de 16 à 22	de 23 à 30
Maitre d'Armes	1	1	2	2
Accompagnateurs	1	2*	3*	4*
Nombre de véhicules	1	2	3	4

* Le maître peut se substituer à un accompagnateur s'il souhaite conduire

Hébergement : plafonds maximum de remboursement				
	tireur	accompagnateur	enseignant	arbitre
Hôtel Pers/Nuit + Petit déjeuner	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
repas du midi	0,00 €	0,00 €	10,00 €	10,00 €
repas du soir	0,00 €	0,00 €	20,00 €	20,00 €

Plafonds de remboursement des frais de déplacement *		
	Tireur	Saison / Tireur
Plafond tireur	140,00 €	550,00 €

* Ces plafonds peuvent être révisés selon les moyens financiers en réserve du club pour la saison en cours



Pour tous contacts : CEW, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS
Tel : 03 62 28 59 07 ; Email : Club@escrime-wattrelos.fr ; Site web : www.escrime-wattrelos.fr



Barème des réparations

➤ Saison 2021 / 2022



L'ATELIER REPARATION DU CLUB



Pièces détachées :

* Tête de pointe	3€
* Sachet de 10 vis	2€
* Embase	3€
* Fil de contact	2,5€
* Ressort	1€
* Garde	Sur devis
* Pommeau	Sur devis
* Coussin	Sur devis
* Poignée droite	Sur devis
* Poignée cross	Sur devis
* Prise de garde	Sur devis
* Lames nues standard : épée 27€, Sabre 20€,	



Montage / Dépannage :

* Petite intervention : montage lame électrique, réglage tête de pointe, détection panne...	5€
* Grosse intervention : collage fil de contact sur lame nue + montage lame + montage pointe complète	10€

Notes :

- La réparation des fils de corps ou de masque personnels n'est plus effectuée par le club.
- Il appartient à chaque tireur de vérifier le bon réglage (poids / pige) de son arme et également le serrage correct des vis de tête de pointe et de ses fils de corps.

Pour tout autre renseignement, le Maître d'Armes ainsi que les membres du bureau restent à votre entière disposition.

Les membres du bureau.



Pour tout contact : C E W, Cité des sports, Rue Amédée Prouvost 59150 WATTRELOS
Tel : 03 62 28 59 07 Email : escrime_wattrelos@yahoo.fr site web : www.escrime-wattrelos.fr

